



INFO-NÉGO

17 MAI 2017

La coalition dépose son monétaire

Les négociations se sont poursuivies à différentes tables au cours des derniers jours et notre mobilisation aura permis de recevoir, enfin, de premières offres monétaires globales de la part de certaines entreprises. Tour d'horizon.

Du côté de la coalition (CTAQ, CTAE, CETAM et APAR), nous avons eu une première rencontre en présence du conciliateur Hervé Leblay, le 16 mai. Contrairement à la rencontre d'avril lors de laquelle elle exigeait d'abord une levée de nos moyens de pression, la coalition nous a finalement présenté sa proposition monétaire globale.

En ce qui a trait aux salaires, elle nous a offert un contrat de cinq ans assorti d'augmentations de 1,5 % pour 2016, 1,75 % pour 2017, et de 2 % en 2018 ainsi que des montants forfaitaires de 0,30 \$ l'heure pour l'année 2015 et de 0,16 \$ l'heure pour l'année 2019. Notons que ces deux derniers montants sont à être versés une seule fois ; ils ne sont pas intégrés aux échelles de salaire.

Selon la partie patronale, cela constituerait une offre équivalente à l'entente conclue dans le secteur public. Mais ce n'est pas le cas du tout ! Et nous l'avons fait valoir à la table. L'entente négociée dans le secteur public inclut, en plus des pourcentages d'augmentations de salaire, un relèvement global de la structure salariale de toutes les missions de l'État. Ceci fait en sorte que la majorité des titres d'emplois du secteur public, dont ceux qui nous sont comparables, bénéficieront d'ici 2020 d'un relèvement salarial plus important que ce qui nous est offert. Nous considérons que le personnel du secteur préhospitalier a droit à autant de considération que les employé-es de l'État. Cette offre salariale nous apparaît donc clairement insuffisante.

Pour ce qui est de la retraite, la coalition a réitéré que cela relevait du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elle n'a donc rien à nous proposer à cet égard.

Enfin, sur la charge de travail et les horaires de faction, elle nous a confirmé qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir en ce sens. Nous avons réitéré que ces questions devront absolument faire partie d'une entente pour le renouvellement des conventions collectives. Nous avons suggéré aux représentants patronaux qu'ils conviennent un représentant du MSSS ou des CISSS/CIUSSS à prendre place à la table lors de prochaines rencontres afin de régler cet enjeu.

Les prochaines dates de négociation avec la coalition ont été fixées aux 6, 15 et 20 juin, toujours en présence du conciliateur.

Urgences-santé : place au monétaire

Le blitz de négociation mené à Urgences-santé au cours des derniers jours a permis de réaliser suffisamment de progrès sur les aspects normatifs propres à Urgences-santé pour que puissent s'enclencher des discussions sur le monétaire. Notre comité national de négociation rencontrera donc les représentants de la corporation – et une représentante du MSSS car il s'agit d'une société publique – les 18, 23 et 24 mai, afin d'engager les discussions sur les matières à incidence monétaire, notamment sur nos priorités communes.

CSAQ

Quant à la CSAQ, aucune rencontre n'a eu lieu dans les dernières semaines. La CSAQ poursuit toujours le gouvernement pour contester l'imposition unilatérale des contrats de service.

Un même règlement pour tout le monde !

Pour nous, il est clair qu'il n'y aura pas de disparité entre les conditions de travail qui seront négociées pour les paramédics et le personnel du préhospitalier. Nous faisons tous le même travail avec un haut niveau de professionnalisme et cela mérite pleine reconnaissance.